

**Règlement de l'équité salariale dans le réseau des CPE :
L'AQCPE conclut une entente
avec le Gouvernement du Québec et la CSN**

Québec, le 20 septembre 2006 - L'AQCPE a conclu hier une entente avec le Gouvernement du Québec et la CSN permettant le règlement de l'équité salariale dans le réseau des centres de la petite enfance. Les résultats des travaux d'équité salariale réalisés par l'AQCPE à titre de représentant des employeurs, prévoient une hausse moyenne de 8,79 % pour l'ensemble des travailleuses des CPE, et de 8,95 % pour les éducatrices. L'AQCPE entend recommander aux conseils d'administration des CPE une application uniforme de la démarche d'équité. L'entente s'appliquera le 1^{er} avril 2007 et le versement total des hausses devra être complété en avril 2011.

« Comme employeur, nous avons non seulement rempli notre obligation légale d'effectuer un exercice d'équité de façon juste et rigoureuse, mais nous avons également su assumer nos responsabilités en obtenant le financement complet de nos résultats ainsi qu'un règlement harmonieux avec l'ensemble des parties. Nous pouvons dire mission accomplie », se réjouit la présidente de l'AQCPE, Mme Johanne Roy. « Nous saluons à cet égard la ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, Madame Carole Théberge, pour sa fructueuse collaboration, la coopération entière du Gouvernement du Québec et de la présidente du Conseil du trésor, Madame Monique Jérôme-Forget, ainsi que la contribution positive de la partie syndicale », souligne Mme Roy.

Dès les prochaines semaines, les spécialistes en relations de travail de l'AQCPE donneront des sessions d'information et de formation aux CPE de tout le Québec afin de s'assurer que les employeurs puissent apporter les ajustements nécessaires dans les délais prescrits.

Alors que l'on vient de célébrer 40^e anniversaire de la Fédération des femmes du Québec, l'AQCPE est particulièrement fière d'annoncer un règlement qui contribue à la juste reconnaissance du travail des femmes. « Comme représentant des conseils d'administration des CPE, nous savons l'importance de reconnaître la valeur de celles qui œuvrent auprès des enfants et que, ultimement, ce sont les familles qui en retirent une meilleure qualité de services », fait valoir la présidente de l'AQCPE.

La conclusion d'une telle entente constitue une première entre les employeurs d'un réseau privé d'entreprises d'économie sociale, le gouvernement à titre de bailleur de fonds et les représentants des employées. Elle démontre notamment l'efficacité de ce type de partenariat public-privé entre l'État et des corporations d'économie sociale. Les CPE forment le plus grand réseau d'économie sociale et solidaire au Québec, avec 1000 corporations et quelques 25 000 salariées.

L'AQCPE représente les conseils d'administration des centres de la petite enfance et constitue l'unique association patronale reconnue par le ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dans le secteur des CPE.